L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 1er AOUT 1860.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, H. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
MERCREDI MATIN, 1er AOUT.

☞ Pour le Feuilleton, voir la seconde page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 20 CENTS pour les dix numéros. On paiera aux porteurs.

Vendue à l'occasion de ce jour.

Par D. B. Murphy, 37 rue du Commerce.—Heure à préciser.

Par le Shérif, à la Bourse de la Cité, rue de la Commune—Un esclave [illegible] dix-huit ans.

L'affaire d'Occoquan.

Nous avons attendu, pour parler de cette affaire, que nous fussions à même d'éclairer le sens mystérieux de la dépêche télégraphique que nous avons publiée il y a quelques jours. La chose réduite à sa plus simple expression est celle-ci :—Il y a sur les frontières de la Virginie un village d'environ deux cents habitants, composé de pêcheurs probablement fort indifférents à la politique, et d'une cinquantaine de républicains-noirs, qui ont imaginé de planter une perche avec la bannière de Lincoln et Hamlin. Les habitants des villages voisins ont tenu des meetings d'indignation, se sont armés et ont menacé d'aller attaquer Occoquan. Les républicains, effrayés, ont fait appel au gouverneur Letcher et lui ont demandé de protéger leur village. Celui-ci n'a pas à se préoccuper des opinions politiques de ses administrés, a donné ordre au général Hutton de se porter avec la milice devant d'Occoquan et d'empêcher une attaque. Le général qui s'était conformé vis-à-vis des Virginiens, a [illegible] donner sa démission.

Tel est le résumé de l'affaire: voici maintenant les détails que nous trouvons dans les journaux.

"Occoquan est un petit village dans le comté du Prince William, en Virginie, situé sur la rivière Potomac, à environ trente milles au dessous d'Alexandrie. La plus grande partie des habitants sont des pêcheurs, hommes du Nord, qui vivent là pendant la saison de pêche et vont ailleurs quand elle est finie. A Occoquan et dans la campagne environnante, il y a des colons venus du Nord qui font de la petite culture et qui n'ayant point d'esclaves, ont conservé leurs préjugés contre cette institution.

Quelques meneurs ont influencé l'arbitre de ces malheureux et leur ont fait faire une parade dans les rues d'Occoquan le 4 juillet. Voici le compte-rendu qu'en donne le *Lynchburg Virginian*:

"Le 4 juillet, à Occoquan, village du comté du Prince William, une soixantaine de citoyens ont arboré un étendard républicain-noir, et des discours ont été prononcés par John Athey et le personnage notoire John Underwood. On rapporte que les républicains-noirs ont paradé avec des armes appartenant à une compagnie de volontaires qui a existé dans cette localité. S'il en est ainsi, il faut qu'on s'assure de ces armes tout d'abord."

Ce qui s'est passé depuis est expliqué dans une lettre datée d'Occoquan du 25 juillet, et dont voici la traduction :

"Notre village a été jeté dans une agitation furieuse depuis deux jours, grâce à l'information reçue par les chefs républicains qu'une force armée devait venir [illegible] vendredi prochain, dans le but d'abattre la perche. Il y a en effet, quelques meetings à Brentsville et à Fauquier, et il y a des résolutions d'envoyer ici 300 hommes pour enlever le drapeau. Le capitaine Thornton, de la milice, qui est en même temps magistrat, a donné sa démission pour prendre le commandement de l'expédition. Les meneurs sont allés trouver le général Hutton, qui commande la milice et est l'avocat de comté, pour qu'il ne pouvait avoir des armes. Il répondit qu'il ne pouvait les prêter pour cet objet, mais il ajouta qu'il ne dirait rien, si on les prenait.

"Encouragés par cette réponse, les citoyens notifièrent aux républicains qu'ils se rendraient à Occoquan et que la perche devait disparaître. Les nouvelles se répandirent par des gens qui passaient à Occoquan et qui cherchaient à savoir si les républicains étaient disposés à se battre.

"Lundi soir les républicains tinrent un meeting et envoyèrent des courriers à Alexandrie et à Washington; on disait aussi qu'ils allaient envoyer chercher des munitions et qu'ils allaient bâtir un fort autour du mât pour le protéger à tout événement. [illegible] augmente l'agitation, et comme ils ne pouvaient compter sur plus de vingt hommes ou considérait qu'ils seraient bien mal [illegible] leur existence dans un combat aussi inégal. Néanmoins ils résolurent [illegible] à apprécier leurs fusils et envoyèrent une dépêche au gouverneur Letcher pour l'avertir qu'ils étaient menacés par une force armée et qu'ils comptaient sur lui pour être protégés. [illegible] le général Hutton de se rendre sur les lieux avec son régiment pour les protéger. [illegible]

Nous avons dit que le général Hutton, en recevant cet ordre contraire à son sentiment, avait envoyé sa démission de commandant de la milice. Comme le télégraphe n'a plus donné de nouvelles, il faut [illegible] que l'expédition a été abandonnée et que les Occoquanais sont restés tranquilles [illegible].

Le gouverneur Letcher a donc réussi dans [illegible] à épargner cette agitation, et par sa prudence il a enlevé aux républicains noirs la chance d'avoir de nouveaux martyrs. Il est certain qu'il y a en Virginie des républicains noirs, puisqu'il y a deux journaux qui soutiennent ouvertement en faveur de Lincoln et Hamlin. A Wheeling les républicains ont souvent des meetings publics. [illegible]

En 1856 le Col. Fremont a obtenu des voix dans quelques Etats du Sud: 291 en Virginie, 281 dans le Maryland, 314 dans le Kentucky et 308 dans le Delaware. Il en sera de même à la prochaine élection. [illegible]

GRAND MEETING POUR BELL ET EVERETT.—Nous rappelons aux amis des candidats unionistes que c'est ce soir que doit avoir lieu le grand meeting de ratification, rue du Canal devant la statue d'Henry Clay. On entendra plusieurs orateurs distingués, entre autres MM. Randell Hunt et C. Roselius.

QUESTIONS ADRESSÉES.—Le *Mobile Register* de l'Alabama, pose les questions suivantes :

John C. Breckinridge est-il un *propriétaire d'esclaves*? A-t-il jamais *possédé un esclave*?

Tous les dominicains qu'il a dans sa famille ne sont ils pas *tous blancs*?

Sa ferme n'est-elle pas cultivée *entièrement par des engagés blancs*?

LES EX-PRÉSIDENTS EN CAMPAGNE.—L'ex-président Fillmore doit haranguer les citoyens de Buffalo cette semaine en faveur de l'élection de Bell et Everett et de l'union de tous les conservateurs dans l'Etat de New-York.

L'ex-président Pierce doit parler dans trois meetings politiques pendant la campagne.

DOUGLAS AU TENNESSEE.—Le *Cleveland Banner*, journal Breckinridge, estime la force de Douglas dans le Tennessee à 15,000 voix.

MÉDICAMENTS FRANÇAIS.—M. Edouard Guillot, 130, rue Royale, vient de recevoir une grande quantité de médicaments frais qui lui ont été expédiés directement de Paris. Les médicaments reçus par la maison Guillot sont invariablement choisis par le Dr. Guersant [illegible] médical; il n'accepte que des articles de choix et d'une [illegible]. Dans le dernier envoi qu'il a fait à M. Guillot sont [illegible] l'huile de foie de morue de Hogg et les eaux minérales dont l'usage [illegible].

SYRIE.

Nous avons reçu hier des journaux européens allant pour le moment jusqu'au 12 juillet.

La nouvelle des élections en Syrie avait causé une émotion universelle et [illegible] les puissances [illegible] pour protéger les chrétiens.

On écrit de Beyrouth à la date du 24 juin:

Ismail pacha vient d'arriver de Constantinople avec 3000 hommes pour mettre [illegible] à ces horribles massacres [illegible]

La frégate la *Zénobie*, portant quelques compagnies de notre division navale du Levant, M. le capitaine de vaisseau de la Roncière Le Noury, est à Beyrouth depuis plusieurs jours, avec deux plus petits bâtiments. On y attendait à chaque instant l'arrivée du *Héron*.

En quittant Beyrouth, la *Zénobie* visitera plusieurs points du littoral, Saïda, par exemple, pour coopérer au désarmement [illegible] dans la plus grande inquiétude.

On écrit de Constantinople par le télégraphe, à la date du 3 juillet, au *Moniteur*:

Fuad pacha, ministre des affaires étrangères, est parti pour la Syrie avec les pleins pouvoirs. Il emmène ses ordres quatre ou seize mille hommes commandés par Halim pacha.

La Porte envoie des bâtiments à Beyrouth.

D'après des lettres de Beyrouth, reçues par une importante maison de commerce de Marseille, une grande agitation régnait dans la ville au départ du paquebot, et l'on craignait des troubles sérieux.

La ville de Damas était agitée, des canons étaient braqués, les troupes étaient consignées.

Nouvelles données la *Patrie* du 21 juillet.

Les dernières dépêches de Naples nous apprennent que le ministre de l'intérieur venait d'adresser une circulaire à tous les intendants des provinces pour leur tracer la conduite qu'ils ont à suivre dans les circonstances actuelles. Ce document est empreint, dit-on, d'un esprit très libéral et très ferme.

Il déclare que les institutions données par le roi à son peuple lui sont à jamais acquises, que ces institutions inaugurent une ère nouvelle, et que tous les fonctionnaires doivent, dans l'accomplissement de leurs devoirs, régler leur conduite sur les principes d'ordre, de progrès et de liberté qui font désormais la base du droit public dans le royaume.

Les négociations entre Naples et le Piémont sont toujours très actives, et la France ne cesse, dit-on, de conseiller à Turin une politique de conciliation vis-à-vis du gouvernement des Deux-Siciles.

Un journal hebdomadaire a prétendu que le cabinet de Turin avait posé les bases d'après lesquelles il consentirait à négocier, et il a résumé ces bases en quatre points dont il a donné le détail. Un grand nombre d'organes de la presse étrangère ont répété l'article de ce journal, en lui attribuant un caractère d'authenticité qu'il n'a pas.

Comme il importe de ne pas laisser s'accréditer des idées erronées, nous croyons devoir déclarer de la manière la plus formelle, que les faits annoncés par ce journal sont de toute inexactitude et que le cabinet de Turin n'a pas posé les conditions qu'on lui attribue.

Le roi a reçu les félicitations de la plupart des membres du corps diplomatique, à l'occasion de la promulgation de la constitution. On assure que le nonce du Saint-Père a été l'un des premiers à faire cette démarche.

M. le duc de Gramont a quitté Paris ce matin, pour retourner à Rome. Les dernières nouvelles de cette ville annonçaient que le gouvernement romain serait disposé à entrer dans la voie des réformes libérales.

Le même journal dans son numéro du 19 contient ce qui suit :

Les dernières nouvelles de Naples nous annoncent qu'un courrier porteur de dépêches très importantes adressées au comte Canofari était parti pour Turin le 16 juillet dans la soirée. On affirme que ces dépêches contiennent les propositions adressées au cabinet de Turin, qui, d'après le conseil de la France, de la Russie, de la Prusse et de l'Angleterre, serait admis en principe l'ouverture de négociations régulières et suivies.

On pensait que le commandeur de Martino, ministre des affaires étrangères, dont la présence à Naples était indispensable en ce moment, se rendrait plus tard à Turin pour assister le comte Canofari lorsque les négociations seront sérieusement avancées.

La ville de Naples était toujours calme et l'appui que la diplomatie prêtait au ministère libéral l'aidait puissamment à tenir tête aux difficultés de la situation.

Les dernières nouvelles de Palerme annoncent que le siège de Messine était toujours décidé, mais que les grandes chaleurs, si terribles en Sicile pendant les mois de juillet et d'août, devraient nécessairement retarder [illegible] les opérations contre cette place.

Les journaux parisiens du 12 et du 13 publient les dépêches suivantes :

Messine, 8 juillet.—Le colonel Medici est à Barcelona, où il attend des volontaires; il est allé reconnaître les hauteurs de Messine et celles de Milazzo. L'attaque de Milazzo est fixée au 10. Des événements se conformeraient le nuit dans Messine. Les désertions de l'armée napolitaine continuent; cette armée est démoralisée.

Gênes, 10 juillet.—Cosenz est arrivé à Palerme le 6; Garibaldi l'a accueilli avec une grande joie. Hier il est lieu un embarquement nouveau de 1,500 volontaires, ce soir aura lieu un autre embarquement de volontaires, qui avaient [illegible] la flottille de Garde va être augmentée. La petite île de Lipari recevra tout son matériel d'armement.

Naples, 11 juillet.—MM. Manna et Winspeare, chargés d'une mission auprès du gouvernement piémontais, sont partis aujourd'hui pour Turin.

Turin, 11 juillet.—Le général de Lamoricière ayant retiré les troupes pontificales dans l'intérieur des Etats de l'Eglise, des mouvements insurrectionnels ont éclaté à Santa Agata, Montefalco et près de la Cattolica.

Marseille, 11 juillet.—Des dépêches de Malte, en date du 7, annoncent que la flotte anglaise partie dans le mois de juin, croise dans le Levant. L'une de ses divisions se trouve à Navarin.

On écrit de Constantinople, le 3, que la mission donnée au grand vizir a apaisé la Roumélie et la Bulgarie. Le sultan a approuvé que Kuprisli Pacha visitât les provinces de l'ouest, et qu'en Belgrade.

L'emprunt a échoué avec l'Angleterre. La commission européenne, présidée par Kachel Pacha, sera renforcée d'Ottomans, et délibérera sur les moyens extraordinaires qu'on pourrait employer pour les réformes concernant les biens des mosquées.

On parle de nouveau, disent les *Débats*, d'une certaine agitation en Hongrie. Le gouvernement autrichien a dû envoyer des troupes dans le comitat de Gomer, pour réprimer les désordres qui y auraient éclaté. Il y a eu aussi quelques scènes tumultueuses à Pesth. D'ailleurs, même quand le calme matériel existe en Hongrie, le calme est-il dans les esprits et dans les cœurs.

Le temps, dit la *Patrie*, est aux concessions comme il était récemment à la résistance. On connaît les concessions qui déjà ont été faites par la cour de Naples. On s'entretient, de celles que prépare la cour de Rome, et nous trouvons dans l'*Indépendance belge* d'assez curieux détails sur certaines propositions de l'Autriche à la Prusse. Voici ce que dit à ce sujet la feuille de Bruxelles :

"Le comte de Trauttmansdorff a reçu à Carlsruhe des instructions lui enjoignant de chercher l'occasion d'entretenir le prince-régent [illegible] au sujet du commandement militaire de la confédération, de lui proposer un concert préalable sur toutes les questions à examiner par la Diète de Francfort,—ce qui équivaudrait, à un abandon par l'Autriche, des intérêts des confédérés de Wurtzbourg—enfin d'aller jusqu'à lui promettre que l'Autriche, décidée à entrer dans les voies nouvelles, [illegible] la condition que la Prusse renoncerait définitivement à toute pensée rétroactive quant aux faits accomplis."

SERVICE MILITAIRE EN PAYS ETRANGER.
Qualités de citoyens français.

L'enthousiasme des Français qui ont formé à San Francisco des compagnies militaires s'est singulièrement refroidi, en lisant dans l'*Echo du Pacifique* un article qui leur annonce qu'ils ont perdu la qualité de français en vertu de l'article 21 du Code civil ainsi conçu :

"Le Français qui, sans autorisation de l'empereur, prendrait du service militaire chez l'étranger ou s'affilierait à une corporation militaire étrangère, *perdra sa qualité de Français.*

"Il ne pourra rentrer en France qu'avec la permission de l'empereur et recouvrer sa qualité de Français qu'en remplissant les conditions imposées à l'étranger pour devenir citoyen; le tout sans préjudice des peines portées par la loi criminelle contre les Français qui ont porté ou porteront les armes contre leur patrie."

Heureusement un article postérieur du même journal est venu les rassurer. Nous le reproduisons pour l'instruction des Français qui sont dans le même cas en Louisiane.

La théorie que nous avons émise, en nous appuyant sur le texte même de l'article 21 du Code Civil, nous semble et nous n'avons rien à en retrancher; mais ce qui se trouve être inexact c'est l'application de cette théorie à la compagnie elle-même, lui fait une situation à part que le décret de toute préoccupation quant à ses droits de citoyenneté: cette circonstance, c'est que son incorporation dans la milice californienne EST IRRÉGULIÈRE ET NULLE.

Comme on le va voir, le mal n'est pas grand. Voici d'où dérive cette nullité.

Elle vient de ce que la loi de l'Etat n'admet au service militaire que des *citoyens américains.* Les Français qui ont organisé la compagnie des *French Guards* n'ayant pas la qualité de citoyens américains n'ont donc pas pu être admis régulièrement à faire partie de la milice de l'Etat.

Il est très vrai que beaucoup se croient réellement miliciens; mais c'est à tort. Il est vrai encore que des formalités d'incorporation ont été remplies, que des serments ont été prêtés, des armes reçues, des enrôlements faits; mais tout cela est nul.

La loi de l'Etat qui règle les prescriptions des milices dispose dans son article 1er: "Que les hommes libres, valides, appartenant à la race blanche et CITOYENS, pourront être sujets à un service militaire." Et l'article 23 de la même loi reproduit cette condition de citoyenneté, quand elle permet l'organisation en compagnie militaire d'un nombre déterminé (35) de citoyens, *of citizens.*

Ici le mot *citizens* a un sens défini, restrictif, [illegible] du service et de toute [illegible] quiconque n'a pas [illegible] [illegible] Il résulte de là que [illegible] américain n'ont [illegible]

L'erreur de quelques uns se conçoit, d'autant mieux qu'elle consiste [illegible] croyaient utile d'éclairer [illegible] des *French Guards* [illegible]

Ainsi expliquée, la situation est préférable. [illegible] *French Guards* [illegible]

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE.

Québec, 30 juillet.—Le vapeur Bohemian, parti de Liverpool le 18 et de Londonderry le 19, est arrivé ici.

Le vapeur [illegible] était arrivé de New-York le 15 à Liverpool. L'Illinois parti de New-York est arrivé le 18 à Cowes.

Le Hambourg, de la ligne américaine a quitté Liverpool le 18 pour New-York.

Liverpool, 18 juillet.—Le marché monétaire est resté ferme depuis le départ du Canada, et la demande était active.

Chambre des Communes.

Le bill frappant d'un droit de 11 et 13 pence par gallon, les esprits de provenance étrangère avait été soumis aux débats et enfin passé à une très grande majorité.

A la chambre des Lords, lord Woodhouse, dans un discours sur l'insurrection en Syrie, a condamné la nouvelle des massacres de 500 chrétiens à Damas et de la destruction par le feu de toutes les résidences consulaires, sauf la résidence du consul Anglais.—On a fait allusion à l'annexion de la Savoie, et les membres se sont généralement prononcés contre.

Sicile.

Garibaldi a formé un nouveau ministère composé d'hommes qui sont une garantie pour la protection des droits du peuple et pour les intérêts du pays.

On disait qu'une courte campagne avaient eu lieu près de Messine, Garibaldi avait expulsé de Sicile la Farina et deux autres personnages marquants, accusés de conspiration contre l'ordre établi.

Un télégramme de Naples dit qu'un ministère fort et compact allait bientôt formé pour mettre en pratique les principes de la constitution et du gouvernement.

Le second ambassadeur Napolitain était arrivé à Turin, et l'envoyé près l'empereur arrivé à Paris.

On est sur le point de former des camps dans les environs de Turin, Alexandrie, Florence et Bologne.

On annonce de Rome que le 9 le consistoire s'est réuni et s'est déclaré comme autant d'ennemis l'armée du Piémont des Duchés et des Légations.

Syrie.

On dit que près de 3,000 personnes ont été massacrées, 150 villages détruits; les détails des atrocités commises sont horribles.

Le gouvernement Autrichien a donné l'ordre à la frégate *Radetzky* de se rendre en Syrie afin de coopérer avec les navires des autres puissances. L'Autriche propose de se réunir à la France et l'Angleterre pour agir contre la Turquie. Un télégramme de Paris dit que l'empereur a reçu du Sultan une lettre déplorant les massacres de Syrie et promettant d'y mettre fin et de punir tous les coupables.

Des avis de Chine annoncent que les Chinois ont résolu de combattre la France et l'Angleterre.

Nouvelles de Santa-Fé.

St-Louis, 31 juillet.—La malle de Santa-Fé apportant des avis du Nouveau Mexique, en date du 19, est arrivée à Independance, Missouri.

Les affaires du marché de Santa-Fé sont plus animées, et il résulte de l'activité. L'apparence des moissons est favorable.

Le gén. Sedgwick était au fort Bent à la tête d'un petit corps pour tous jouissant d'une parfaite santé.

Le lieutenant Stewart a fait prisonnier la famille du principal chef Indien de la tribu Kiowa, dans une action où sont périt deux Indiens. Le lieutenant Stewart de l'armée des Etats-Unis, a été grièvement blessé.

Manuel Chaves, avec 50 Mexicains ont poursuivi une bande d'Indiens Navajoes, qui avaient volé le Rio Grande, avec un troupeau de moutons. Les Mexicains rattrapèrent les Indiens, et une action s'engagea entre eux, une lutte sanglante pendant laquelle il y eut 20 Mexicains tués et 20 Indiens. On a repris beaucoup de propriétés volées.

NOUVELLES D'EUROPE
DE CINQ JOURS PLUS RÉCENTES.

Arrivée du steamship *Prince Albert*.—Rumeur du prince Régent et de l'empereur d'Autriche.—Expédition de Garibaldi.—La Syrie.—La guerre avec la Chine.

St-Jean T. N., 31 juillet.—Le *Prince Albert* venant de Galway, est arrivé ici aujourd'hui avant midi, ayant fait le trajet d'une rive à l'autre en sept jours. Il a quitté Galway le 24 courant et nous apporte par conséquent des nouvelles de cinq jours plus récentes que celles reçues à Québec par le *North Briton*.

L'*Adriatic* parti de New-York, était arrivé à Cowes et l'*Anglo-Saxon* à Liverpool.

Marchés.

Liverpool, 24 juillet.—Coton—Les ventes de la semaine se montent à 83 ballots, dont 6,000 pour les exportateurs et 16,000 pour les spéculateurs. L'amélioration remarquée a fait place à une certaine [illegible]. Le marché au coton s'est raffermi avec une bonne demande [illegible] et les prix avaient une plus régulière. Les ventes du vendredi se sont bornées à 14,500 balles. Le marché était généralement calme. Cotations suivantes des cours :

Fair Orleans 7 3/4 d. Middling Orleans 5 7/8 d.
" Mobile 7 1/4 d. " Mobile 5 1/2 d.
" Uplands 7 1/4 d. " Uplands 5 1/2 d.

Il y avait en magasin de coton à Liverpool 1,016,000 balles, dont [illegible] de provenance américaine.

Le rapport comprend les ventes du mardi 21 et de lundi 23 courant, à 486 balles. (Edit.)

Commerce de Manchester.—Liverpool, 24 juillet.—Les avis reçus de Manchester et des districts environnants, sont toujours favorables. Il y avait en ville de demandes pour les tissus et les prix étaient fermes.

Céréales et provisions.—Le marché aux céréales était animé. MM. Richardson, Spence & Co disent que le maïs indien était légèrement meilleur et tranquille avec les prix déjà rapportés.

Marché monétaire.—Londres, 24 juillet.—Les fonds anglais ont été un peu plus fermes. Le dernier avis s'est maintenu par le projet de la Banque d'Angleterre dans les affaires de l'Est. Les consolidés [illegible] comptant étaient cotés à 93 1/8, 93 3/4.

Bourse de Paris.—Paris, 24 juillet.—La Bourse a perdu un peu de sa fermeté, et n'était pas très tranquille. La rente [illegible] était ferme à 68.25 francs.

(Pour la liste des navires de la Nouvelle-Orléans, arrivés à Liverpool, ainsi qu'un résumé des nouvelles, voir la dernière page.—Edit.)

Nouvelles générales.

Le *Prince Albert* nous apporte des nouvelles très intéressantes et d'une certaine importance de l'Europe et de l'Asie.

Il semble qu'il existe une certaine liaison entre la Prusse et l'Angleterre, au sujet de la conférence de Teplitz, et que l'Autriche, qui consentirait à [illegible] l'empereur François Joseph et le prince Régent de Prusse doivent avoir prochainement une entrevue afin de régler les affaires pendantes.

Un télégramme de Paris nous apprend que la France a annoncé une intervention de sa part dans les affaires de la Syrie, et que l'empereur a ordonné aux [illegible] de quitter Marseille pour Beyrouth.

Un autre télégramme de la Sicile, dit que Garibaldi a déclaré son intention d'unir la Sicile à la Sardaigne.—Que le ministère napolitain avait retiré au Piémont de ce que le roi avait pris des mesures décisives afin d'assurer l'adhésion des troupes à la nouvelle constitution. Le gouvernement napolitain a ordonné la translation de la garde royale, l'abolition de la bastonnade et la suppression des donjons secrets.

Un courrier Egyptien, du 7 juin, nous annonce qu'un corps de 12,000 Russes s'est mis en marche sur Pekin par le Nord, tandis que les Français et les Anglais se préparent à attaquer cette ville à l'Est et au Sud.

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE.

St-Louis, 31 juillet.—La malle transcontinentale dont on a annoncé l'arrivée à Independance, Mo., nous apporte des nouvelles intéressantes de la Côte du Pacifique.

Les hommes politiques étaient engourdis par suite de l'action de la Convention de Baltimore et il y aura probablement deux tickets démocrates.

Les rapports officiels de l'élection de l'Orégon [illegible] au Congrès.

La Législature se composera des Douglasistes et des Républicains réunis au Congrès.

Le général Harney et son état major sont partis pour les états de l'Atlantique. On craint de nouveaux troubles de la part des Indiens.

Voyage d'excursion du Great Eastern.—New-York, 31 juillet.—Le *Great Eastern* est parti aujourd'hui pour le Cap May, il va faire une excursion avec un grand nombre de passagers. Une foule immense était réunie sur les quais pour assister à son départ, c'était à qui exprimerait son enthousiasme par des vivats prolongés.

Grand incendie sur la rivière Yazoo.—Vicksburg, 31 juillet.—On a découvert, hier soir, le commencement d'un incendie dans le moulin de M. Johnston, situé sur la rivière Yazoo. L'alarme a été donnée immédiatement, et malgré les prompts secours, on n'a pu prévenir la destruction du moulin, ainsi qu'un immense chantier de bois. Le feu s'est communiqué aux bâtiments adjacents qui n'ont été bientôt qu'un amas de cendres. Les pertes seront de $30,000 à $35,000 dont $4,000 sont couvertes par les assurances.

On attribue la cause de ce désastre à un accident.

Marchés.—New-York, 31 juillet.—Les farines ont été actives avec une vente de 17,300 barils à 5.35 à 5.40. La vente a été ferme; les ventes de 67,000 boisseaux dans les prix de 61 1/2 à 67 c. Le porc était tranquille; mais ferme, quoique les ventes se soient élevées à 360 barils à $18. Le goudron était ferme à 12 3/4 à 13 3/4 et 20 c. la mélasse de Porto Rico a vendu 28 c. le gallon. Le sucre s'est fermé avec tendance [illegible] de 500 boucauts à 6 3/4 à 7 1/2 pour le Cuba. Le café était ferme; le Rio a vendu 14 1/4 à 15 c. la livre.

ARRIVÉE DU STEAMSHIP SAXONIA.

New-York, 31 juillet.—Le Saxonia est arrivé à quai hier soir venant de Hambourg, Havre et Southampton. Ses nouvelles sont du 15 courant et ont été devancées.

La Démission.

Nous avions l'intention de présenter quelques remarques au sujet des lettres révolutionnaires de M. Lawrence Keitt, mais nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* un article qui le même sujet, et nous le reproduisons en ajoutant nos observations sur cette grave question.

On vient de livrer à la publicité deux lettres qui ont causé la plus [illegible] manifestes de sécession. [illegible]

"...Que le parti républicain soit obtenu le pouvoir, et que le Sud demeure passif. Qu'adviendra-t-il? Tout en invoquant l'action commune, tout en faisant appel aux Etats qui sont entraînés en un instant à défendre leur honneur, et s'il ne s'écoute pas, je conseillerai à la Caroline du Sud, seule, au besoin et à tout hasard, de se séparer de l'Union. Quelque soit le sort qui l'attende, il sera préférable à la dégradation et à cette tyrannie lente qui la consumerait. Le gouvernement fédéral peut être aboli demain, et le Sud ne s'en apercevrait que par la dépense dont il serait allégé, par l'oppression dont il ne souffrirait plus. [illegible]

"Dans mon jugement, si le parti républicain arrive aux prochaines élections, le gouverneur devrait immédiatement assembler la législature, et ce corps devrait s'occuper, de son côté, de la formation d'une convention d'Etat, qui protégerait la Caroline du Sud contre le déshonneur d'une soumission au régime du républicanisme noir. Devant le tribunal de l'avenir, et à la barre de l'histoire, nous serons ainsi justifiés. [illegible]

La seconde lettre, ou plutôt le second manifeste, émane de la plume virulente de M. W. L. Yancey, de l'Alabama. Ces quelques lignes, que nous allons reproduire intégralement, sont tout aussi significatives—aussi plus—que la lettre du M. Keitt.

"Montgomery, 15 juin 1860.

"Cher monsieur,—J'ai reçu votre bonne missive de ce jour. Je crois difficilement avec vous qu'on puisse tenter un mouvement général pour nettoyer l'écurie d'Augias. Si le parti démocrate est défait, il laissera en place à sa ruine de mouches plus formidable et plus affamé que jamais. Le remède pour le Sud n'est pas là. Il est dans une organisation immédiate de ses véritables enfants, pour une prompte résistance à la prochaine agression. Cela viendra dans la nature des choses. Aucun parti national ne nous sauvera; aucun parti sectionnel même ne le fera. Mais si nous pouvions agir comme nos pères, organiser des comités de sûreté dans tous les Etats à coton,—et c'est seulement dans ces Etats que nous pouvons espérer de rencontrer un secours actif,—nous enflammerions le cœur du Sud, nous donnerions courage l'un à l'autre, et le moment venu, par une action organisée et concertée, nous précipiterions les Etats à coton dans une révolution. [illegible]

[illegible] M. Keitt et Yancey, publie dans ses colonnes éditoriales un long article, pour leur servir de commentaire à grand effet. Le *Herald* [illegible]

"Les Etats à coton—dit-il—sont prêts pour la révolution. La pièce est chargée, la torche est allumée, et la mèche attend le fatal signal."

Puis le journal de M. Bennett donne le conseil aux négociants de se préparer à la crise, de sauver ce qu'ils pourront du naufrage. [illegible]

Le *Herald*, qui félicite M. Keitt de n'avoir pas employé de phrases ronflantes dans son épître, [illegible]

Pour nous, le langage de MM. Keitt et Yancey ne rend le péril ni plus réel ni plus imminent que nous l'avons toujours vu. Nier qu'il existe [illegible] dans le feu des ressentiments du Sud; elles ne sont encore que menaces.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

CHRONIQUE LOCALE.

ALDERMEN.—Le Board n'a pu siéger hier soir par suite de l'absence d'une majorité des membres. Le conseil des assistants siégea [illegible]

Aldermen Assistants.—Le trésorier a annoncé qu'il reste en caisse une somme de $56,295.

Le recorder Fitzgerald a informé le Board qu'il a dans son bureau cent cinquante piastres appartenant à des personnes inconnues [illegible]

[illegible]

La résolution par laquelle les Aldermen refusent au contrôleur [illegible] Long a été adoptée.

La résolution qui alloue $10,000 pour la construction d'une maison d'école dans la rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon, a été renvoyée au comité.

Un message du maire [illegible]

Dix mille piastres ont été allouées à l'Ecole Normale de l'Etat; la Législature en ayant voté autant.

Une résolution octroyant à la Compagnie du Gaz de pouvoir établir de nouveaux milles de tuyaux et d'éclairer la ville [illegible]

Le congé de six semaines a été accordé au Dr C. Beard.

Une résolution qui accorde le privilège d'établir un chemin macadamisé dans la rue des Remparts, du Chemin de Gentilly au Lac, a été soumise. La résolution donne à l'adjudicataire le privilège de percevoir le péage.

[illegible] d'un nouveau quartier de police qui a été déposée sur le bureau. Elle sera reprise à la session du Conseil.

Une résolution qui ordonne de construire un pont sur la rue [illegible]

Le Board s'est ajourné. Il ne se réunira que le premier mardi d'octobre.

COUR DU RECORDER BLANCHE.—J. M. Gordon a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir battu J. F. Rosemond, dans le café de Vincent, rue d'Orléans, entre Marais et Villeré.

Mary [illegible] a été condamnée à dix piastres d'amende pour qu'elle ne s'est pas présentée en cour pour poursuivre Adam Bulger [illegible]

[illegible]

Aujourd'hui [illegible]

Ventes.—Dans la nuit de lundi à mardi, des voleurs se sont introduits dans le bureau de M. S. Treisgros, rue de la Douane, No 13, où ils ont pris quelques piastres déposées dans un des tiroirs. [illegible]

Vol et incendie.—Hier matin, à 1 heure, des individus sont entrés dans la boutique de Mme Harpe, rue [illegible] entre Magasins et Camp. [illegible]

La maison en bois, à étage appartenant à Mme Fadeaux [illegible]

Mme Tharpe sont lieu de qu'elle possède. [illegible]

Cours au comptoir [illegible]

—Pat. [illegible] O'Connor a été arrêté hier matin, dans la rue Perdido, par l'officier Bailey, sous prévention d'avoir blessé [illegible]

ATTENTION.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la grande vente, par catalogue, par M. Hara. R., jr., encanteur, de 300 paniers de faïences et de porcelaine assortie, arrivés par l'ocean récemment, à l'encanteur de la rue du Canal.—La vente à lieu jeudi, 2 du courant, à 10 heures, au magasin No 2, rue de la Nouvelle-Levée.—Voir l'annonce y relative dans une autre colonne. 1 aout—2t

☞ Le shérif vend, aujourd'hui, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, l'esclave Richard, âgé d'environ dix-huit ans.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 1er aout 1860.

CETTE Banque a déclaré un dividende de huit pour cent, provenant du bénéfice des six derniers mois et payable aux actionnaires en à leurs ayants-cause, à partir du 10 courant. G. A. F. BONDEAU, Caissier.

AVIS.—A partir du 1er aout 1860, M. Louis Desessomes & M. T. Goldsmith sont associés dans notre maison pour la raison sociale G. TALAMON & DESSOMMES. Paris 8 juillet 1860. 1 aout—1m

VVE CLICQUOT PONSARDIN—40 caisses Champagne Vve. Clicquot, en débarquement du navire Carlyle, à vendre par A. BURUCH, 136, rue Gravier, entre St-Charles et Carondelet. 1 aout—1f

Importation directe.

Reçus par les navires Kate Dyer, du Havre et Marathon, de Bordeaux :

1200 flacons huile de foie de morue, de Hogg.
500 bouteilles eau de Vichy;
300 do eau de Bussang.
200 do de Balaruc.
200 do poudre de Rogé.
200 do vin de Séguin;
100 flacons sirop de lactucarium d'Aubergier.
500 bouteilles vin de quinquina au Madère.
100 do rob de Laffecteur.
100 do rob iodaré de Clérot.
200 flacons injection-Brou.
500 bouteilles baume de Fioraventi.
500 do sirop de Boutigny.
100 boites pastilles de Vichy
100 do gélatine de Dubout.
1200 do de Colbert.
1200 do de Duchartz.
500 Gaz capsules [illegible]
100 [illegible] de Pelletier.
100 do [illegible] [illegible]

Pour le navire Marathon, de Bordeaux, 1000 bouteilles huile de foie de morue, de Faure, à vendre par EDOUARD GUILLOT, 130, rue Royale. 1 aout—1m

VINS ROUGES—150 barriques vin rouge bon ordinaire; 25 barriques vin rouge de choix pour familles; 20 do Grand de-Larabet; 20 do Château Margaux; 20 do St-Julien et Margaux; 20 do Château Lorest; 50 do 1/2 bouteilles Bordeaux Bay & Co. A vendre par E. LAMBERT, No 52, (ancien 63) rue des Magasins.

VIN BLANC—25 barils vin blanc Haut Sauternes, à vendre par E. LAMBERT, No 52, (ancien 63) rue des Magasins.

COGNAC—En magasin—16 1/2 pipes et octaves cognac Edmond Joubis, Julien, Léverrigue, Renet et Roméo, Vintageuses, Fine champagne et J. Carle. En douane, 184 pipes cognac Edmond Joubis, Lerpede Fribes et J. Carle. A vendre par E. LAMBERT, No 52, (ancien 63) rue des Magasins.

LIQUEURS DU PAYS—100 barils eaux-de-vie; 20 barils genièvre. 20 do rhum de la Louisiane. 25 pipes eau-de-vie imitation. A vendre par E. LAMBERT, No 52, (ancien 63) rue des Magasins.

HUILE de lin—25 barils. 20 boucaults en débarquement. A vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille-Levée.

RHUM ted Fatima de la Jamaïque—4 pipes en débarquement. A vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille-Levée.

CHANDELLES patentées ou Jones—200 caisses en cartons. A vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille-Levée.

VINS en caisse—2,000 caisses Lanville Margaux, L. Bordeaux, &c. A vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille-Levée.

VINAIGRE de Bordeaux en barriques. A vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille-Levée.

VIN d'Oporto—40 caisses vin d'Oporto, vieux. A vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille-Levée.

MORUE et maigre—En magasin, à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36, Vieille-Levée.

ATTENDU—Débarquement par la Lizzie Boggs, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge bon ordinaire. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée.

ATTENDU incessamment—20 caisses petits pois, etc. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée.

EN magasin—150 barriques vin rouge bon ordinaire. 25 barriques vin rouge supérieur pour familles. 20 do vin de St. Emilion très vieux. 300 barriques vin blanc Sauternes, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée.

POMMES DE TERRE—100 barils Mercheneks de l'Ouest, qualité de choix, en débarquement [illegible]. Oignons—100 barils oignons blancs, en débarquement. [illegible] CUCULLU & JULIAN, 37, rue Poydras, ancien No 14.

SUCRE CONCASSÉ—Sucre en poudre et pains de sucre, raffiné de Lovering [illegible] E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

A LE—en bouteilles, demi-bouteilles et cruchons. A vendre par E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

PORTER—500 barriques porter de Londres, en bouteilles et demi-bouteilles. A vendre par E. J. HART & Co., Nos 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

PRUNEAUX en bocaux et en boîtes—300 demi boîtes. A vendre par E. J. HART & Co., Nos 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES blanc de baleine et Star—300 caisses chandelles blanc de baleine; 300 caisses chandelles star, petits pains et 18 onces. A vendre par E. J. HART & Co, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

VERMOUTH, absinthe et Muscat—100 caisses vermouth Noilly, Prat & Co., en caisses vermouth Jouey; 25 do absinthe Suisse; 25 do vin de Terrain & Lorentine; 150 do vin Muscat Frontignan. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée, 64.

PATES TRUFFÉES—6 caisses de 100 1/4 pâtes truffées, de J. Pressin. 3 caisses de 50 1/2 pâtes truffées assorties de Malinas, en magasin et à vendre par HENRY VALETON & Co., 27, 29 et 31 rue Bienville.

PETITS-POIS VERTS—50 caisses de 100 1/2 petits pois fins de Briant, à vendre à livrer par steamer. HENRY VALETON & Co., 27 29 et 31 Bienville.

BRIQUES—80,000 briques de pays, à vendre par C. CAVAROC & Co., 146 rue Royale.

OLIVES, Capres, Cornichons, Anchois, &c., en caisses, à vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29 rue Royale.

EXTRAITS d'essence et huiles—Huile de Harem, huile de noix, huile de bergamote, huile d'amande, essence de benjoin, d'anisette, de cannelle, de fraises, de framboises, de groseille, &c. A vendre par CURRIER & OODEN, Bienville, rue Royale et St-Philippe.

CACAO DE GUAYAQUIL—[illegible] d'excellente qualité, à vendre sous les clefs de la Douane, par S. DE VISSER & CO, 64, rue des Magasins.

RIZ—15 tierçons riz prime de la Caroline, à vendre par J. H. & I. N. MARKS, 44, 45 et 47, Nlle Levée.

FARINE—100 barils extra et en fleurs, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

Truffes.

EN magasin—150 demi-boîtes truffes—A vendre par M. A. CALONONE, Ancienne maison Ferbos, 266 et 267, rue Royale.

ATTENDU par le navire Guttemberg, du Havre—calsses 300 paquets biscuits champagne. A vendre par TAMBOURY, OLIVARI & CO, 97, rue Royale.

TABAC de la Havane et du Mexique, pour cafés et tripes, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 13, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

CAFÉ DE JAVA—94 balles, Old Government, en débarquement du navire Confiance, arrivé de New-York et à vendre par E. TROISGROS, No 13, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

BOUCHONS—100 balles bouchons en balles de mille, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 20, rue Douane.

CHAMPAGNE—100 paniers Delormes; 50 paniers Gordon Vert; 100 paniers Duffany; 50 do Anonnial en quarts et demi quarts, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 20, rue Douane.

ABSINTHE et Kirsch—100 caisses C. Lecoultre; 25 caisses kirsch C. Lecoultre, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 20, rue Douane.

ROCHELLE—10 1/4 pipes. 20 pipes T. Hennessy, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 20, rue Douane.

Vins fins.

VINS en caisses constamment en main, un large assortiment rouges et blancs, en grandes et demi-bouteilles, des marques Margaux, Château Lafitte, Pontet, Pauillac, Château Pichon, Haut Sauternes, Chateaux Barsac, Château Guiraud, St. Julien, &c., et des vins blancs très fins, &c. A vendre par TAMBOURY, OLIVARI & Co, 97, rue Royale.

A VENDRE en débarquement du navire Tolla Wylie arrivé de Bordeaux:
100 caisses vin de Sauternes, grand, petit et moyen modèle;
12 barriques vin blanc Haut Sauternes,
50 do vin rouge Château Malviande,
50 do vin rouge St-Julien Médoc,
50 do vin blanc Haut Sauternes,
100 caisses vin rouge St-Lambert,
50 caisses vin rouge Château Margaux,
50 do vin blanc Haut Sauternes.
J. M. CURIEN, 38, rue Toulouse.

CIGARES DE LA HAVANE—150,000 cigares des meilleures marques, de toutes grandeurs, tels que: Cabanas, Prince de Galles, Intimidad, Flor de Morales, Sol, Washington &c. &c., en magasin et à vendre par S. DE VISSER & CO, 64, rue des Magasins.

SARDINES—en débarquement du navire Marathon de Bordeaux—[illegible] sardines à l'huile la boîte [illegible] à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 8, 10, 12 et 14, rue St-Louis.

PATES Truffés et Terrines—en débarquement du navire Marathon de Bordeaux—[illegible] A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 8, 10, 12 et 14, rue St-Louis.

VINS—100 barriques vin rouge St-Emilion. 25 barriques vin St-Laurent pour familles. [illegible] A vendre par E. LAMBERT, 52, (ancien 63) rue des Magasins.

Bitters des Arabes.

50 Caisses bitters des Arabes, à vendre par M. A. CALONONE, 266 et 267, rue Royale, ancienne maison Dumalor.

BEURRE jaune de Goshen extra—En débarquement du steamer Star State, de New York; 25 tierçons beurre jaune de Goshen, extra. A vendre par FREDERIC AVET, 28 et 30, Vieille Levée.

EN débarquement du Fanny Keier, de Bordeaux, à vendre par le soussigné, [illegible]

[illegible] V. MAGINAN, 17, rue St-Louis.

Apprenez l'Anglais!
LES PRIX RESTERONT
A la portée de toutes les bourses
jusqu'au 1er septembre.

N. B. [illegible] 13, RUE ST CHARLES.

Véritables cigares de la Havane.

LE soussigné vient de recevoir [illegible] de MM. Partagas, de la Havane. [illegible] CABALLERO & SAGUALDO, No 68, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

MARSEILLE—[illegible] caisses vermouth Noilly Prat & Co. 100 caisses vermouth Cenis; 100 do vin de Muscat de Frontignan, 25 do [illegible]; 25 do vin de Malaga; 25 do eau-de-vie. A vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

PRODUITS D'ITALIE—100 caisses vin d'Italie, 150 demi-caisses vin blanc de dessert, 100 caisses maccaroni, 25 do Macaroni di Napoli, 200 do pâtes assorties, 25 do Macaroni et Vermicelli. A vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

MONUMENT—1 monument en marbre avec statue représentant: la Foi, l'Espérance et la Charité avec les reliefs exigés. A vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

EAU-DE-VIE—100 1/4 de pipes vieille, 25 1/4 de pipes Conche & Martin, La Rochelle; 100 1/4 pipes de la même marque. En entrepôt et en magasin, à vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

JUS DE FRAMBOISE—10 caisses de 12 bouteilles jus de framboise, en débarquement et à vendre par HENRY VALETON & CO, 27, 29 et 31, Bienville.

SIROP—Sirop de framboise, groseille, fraise, ananas, limon, eau de fleur d'oranger, vanille, etc., etc. préparés, avec soin et forts, [illegible] à vendre par HENRY VALETON & CO., 27, 29 et 31, Bienville.

JALAPE—[illegible] balle de jalape, reçu de Mexico, en magasin et à vendre par CABALLERO & SAGUALDO, No 68, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

JAMES M. PUTNAM
Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM.
Facteur de Coton et de Sucre,
ENTREPRENEUR [illegible] COMMISSIONNAIRE.

HOUBLON—15 balles, à vendre par E. J. HART & Co, No 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

Perdu.

JEUDI, 26 du courant, dans la rue du Canal, entre Royale et Chartres, un petit PORTE-MONNAIE de dame, en MAROQUIN noir [illegible] La personne qui aura trouvé cet objet sera récompensée [illegible]

MAISON
RILLIEUX & REGGIO.

NOUS avons reçu d'Europe et de New-York un bel assortiment de marchandises de printemps et d'été comprenant les articles suivants:

[illegible]

RILLIEUX & REGGIO.

LE Dr. L. DUFRESSON, dentiste, 126 rue Royale, No 23, près de Conti [illegible]

LE Dr J. T. BEAUREGARD, de retour en cette ville, prévient ses clients et le public qu'il a établi son cabinet à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre [illegible]

L'Hôtel d'Est-Pascagoula.

Hôtel d'Est Pascagoula, 26 juillet 1860.

A M. Chas L. Gumbel, Présent.

Cher monsieur—Nous, soussignés, apprenant qu'il circule à la Nouvelle-Orléans et ailleurs des bruits qui sont de nature à nuire à votre Hôtel, sommes heureux de pouvoir dire qu'ils ne sont pas fondés, que nous considérons votre établissement non seulement comme aéré et prêt à recevoir les voyageurs, mais aussi le plus sain qu'aucun autre hôtel du Golfe, qu'il est pourvu de tout [illegible] et qu'on voit chaque jour arriver et partir de nouvelles personnes [illegible] qui cherchent une retraite agréable et [illegible].

Vos obéissants serviteurs,

G. T. Beauregard, J. P. Dillingham,
P. V. Labarre, Thos H. Williams,
[illegible] Giordare, A. Bringenez,
Edouard Duréve jr, Ch. Milartot,
Matthieu Allain, C. H. Kelley,
30 juil—1f Wm J. Seymour.

LE Dr McFARLANE,
A Pascagoula Pugles et Cirques,

ETANT de retour de l'autre bord du Lac, a repris l'exercice de sa profession. Consultations tous les jours de midi à quatre heures. 31 juil—1f

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Jean-Bertrand Boise, sont priées de les présenter au soussigné, et celles qui lui doivent sont priées de payer, dans les dix jours qui suivront le présent avis. THEO. COMMAGERE, Curateur, 52 nouveau 86, rue des Magasins.

ON DEMANDE un jeune homme de 17 à 18 ans qui pourrait entendre le français et l'anglais. On préférerait un qui parlerait l'anglais et le français et qui connaît la partie intérieure de la ville. S'adresser, de 9 à 11 heures du matin, à HENRY M. TABER, à l'Entrepôt de parapluies, rue Gravier No 53.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1860

SONT invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

[illegible]

Le chancelier du Consulat de France, situé rue Bourbon, No 73, entre celles St-Louis et Conti, est ouvert tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1 juil

Importation directe de Paris.

Reçu par les navires Lemuel Dyer et Benoît du Havre :

400 flacons huile de foie de morue, de Hogg,
300 do pilules de Blancard,
200 boîtes pastilles de Vichy,
100 do Lamartine prend d'Espèc,
400 bouteilles sirop de digitale de Labélonye,
100 flacons dragées du fer liquide du Dr Preval,
100 do de quinquina ferrugineux de Dorvault,
100 do de citrate de fer de Chable,
50 demi-boîtes Chocolat à la Vanille;
100 bouteilles purgatif Leroy,
100 flacons vomitif Leroy,
100 bouteilles anti-glaireux de Duprat,
et un grand assortiment de [illegible]. A vendre par EDOUARD GUILLOT, 130, rue Royale. 8 juillet

Au grand dépôt du Sud.

MAISON CENTRALE DE COMMISSION, *Encoignure des rues Royale et Ste-Anne*, IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.

De médicaments, produits chimiques et pharmaceutiques, etc.

Reçoit constamment de Paris et à titre de dépôt, un grand assortiment des plus nouvelles spécialités pharmaceutiques, produits chimiques et pharmaceutiques, etc. [illegible] LOUIS CASTEL, Agent. Au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste-Anne. 11 juin

LAFFITTE & DEFFARGE,
133.........RUE ROYALE..........133

OFFRENT à vendre des vins vieux en barriques et en caisses, rouges et blancs, pour familles et le dessert, tels que BORDEAUX, CHAMPAGNE, MADÈRE, vins blancs et BOURGOGNE assortis. [illegible]

LAFITTE & DEFFARGE
133.........Rue Royale..........133

OFFRENT de vendre deux-cents caisses de vins de Bordeaux, [illegible] Champagne, Liqueurs, Cognac &c &c. Nouvelle-Orléans le 15 mai 1860.

Vin rouge.

CENT VINGT barriques vin rouge pour familles, en débarquement du navire Fanny Keier arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 21 et 23 rue Gravier.

Vin rouge.

DEUX CENT caisses vin rouge, en débarquement du navire Kaiel arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 21 et 23 rue Gravier.

BOUTEILLES VIDES—100 paniers en débarquement de navire Indis. A vendre par C. CAVAROC & Co, 146, rue Royale.

SAVON DE CASTILLE—250 caisses en magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 146, rue Royale.

MAQUEREAUX nouveaux—50 barils gros maquereaux No 3. 50 barils maquereaux moyens No 3, à vendre par JOS H. & I. N. MARKS, Nos 45, 46 et 47 Nlle Levée.

Foies Gras.

50 Caisses de 20 1/2 boîtes chaque, pâtés foies gras de Briant. Attendu incessamment et à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, rue Vieille Levée.

DRAWBACK—100 barriques vin de Cette [illegible]. A vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11 Jefferson.

COGNAC—30 quarts Cognac de E. Beauty, sous la clef de la Douane. 10 quarts Cognac de Achille Petit. 25 do Otard. 10 do Larroude. 15 bariques, J. A. [illegible]. A vendre par E. E. DELUZAIN, 119 rue Royale.

GUIGNOLET d'Angers et Liqueurs assorties—En débarquement du Guttemberg du Havre: 200 caisses de Liqueurs assorties de Leroux, véritable Kirsch de Ventreuse, 100 paniers Anisette, extra superfin, de la fabrique de Marie Brizard. A vendre par E. E. DELUZAIN, 119 rue Royale.

VINS en caisse—Constamment en main, un assortiment de vins en caisses, rouges et blancs, en grandes et demi-bouteilles, des marques St Julien, St. Estèphe, Margaux, Haut Brion, Latour, Chateau Margaux, Chateau Laffitte, Chateau Léoville, Cos-d'Estournel, Pontet, Pape Clément, Grand Laffite, Haut Sauternes, Barsac, Grave, Preignac, Haut Preignac, Sauterne, &c. &c. E. E. DELUZAIN, 119 rue Royale.

VINS DE BORDEAUX—25 barriques vin Latour, St Estèphe et Margaux—200 caisses vins Léoville, Lafitte et Margaux, en débarquement et à vendre par W. H. VREDENBURGH, 36 Vieille Levée.

INDIGO & MUSCADE—10 surons indigo, de Caracas; 5 caisses noix Muscade. A vendre par W. H. VREDENBURGH, 36 Vieille Levée.

ATTENDU par le navire Guttemberg du Havre—200 paniers champagne Perrier & fils, à vendre par CHAUDET & DESSEINT, rue Royale, Nos 147 & 149.

VINAIGRE à l'Estragon—25 caisses en débarquement du navire Falmouth, de Bordeaux, et en magasin, à vendre par FREAU & COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier.

Bouquets à barriques.

EN débarquement du navire Fanny Keler, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 10,000 bouquets; 1,000 Bouches allumettes à soufre les barriques. PAUL LACROIX, Toulouse 13.

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY.—Huile de graines de coton à vendre par E. PLASSAN, Secrétaire, 36 et 40, Vieille Levée.

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY.—Savons à vendre par E. PLASSAN, 36 et 40, Vieille Levée.

Vin d'Oporto.

150 QUARTS-pipes de la célèbre marque S. Seis en débarquement de la barque Clapperton, arrivée de Marseille, à vendre par E. PLASSAN.

VIN rouge—25 barriques vin rouge Dupré Margaux, 20 barriques vin rouge Pauillac, 40 do St Julien, 40 do Cotes de Bourg, 25 caisses do St Julien, 25 do Lafitte, Margaux, Latour. Bouteilles & Bouchons. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St Louis.

VIN blanc—25 barils vin blanc G. de Graves, 25 do Graves, 20 caisses Château Yquem, 20 do Haut Sauternes, 20 do Barsac. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18, rue St Louis.

EN débarquement du brick M. A. Stevens de la Havane, 10 barils miel blanc de la Havane, qualité supérieure.

100,000 cigares Eimodeage, à vendre par F. SANCHO, 220, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

ABSINTHE et VERMOUTH! Kirsch! Guignolet et Curaçao! Anisette!—Absinthe Pernod, C. F. Berger, C. Lecoultre, E. Muller; Vermouth Noilly, Prat & Co, Picard & Co. Kirsch de la Forêt noire; Guignolet d'Angers; Curaçao; Anisette superfine de Ste-Croix, à vendre par F. SANCHO, No 220, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St Philippe.

BŒUF—100 barils extra pour familles, 50 demi-barils do. A vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

JAMBONS, épaules et plats côtés bacon. A vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

GRAISSE—200 barillets fondu prime, 50 do tierçons de GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

BEURRE—100 cotis Western Reserve. A vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

FARINE—100 barils super, extra et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

WHISKEY—30 barils de rectifié, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

200 Boucauts vides, en dépôt, pour sucre. A vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue Vieille Levée.

DIVERS—400 caisses vermouth, Noilly, Prat & Co, 40 caisses vermouth, Jouey & Co, 100 caisses absinthe, Lecoultre & Pernod, 50 do vin Muscat, Frontignan, 25 do absinthe Muscat d'Or, [illegible] A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée.

EN débarquement de la Teresita de Barcelone—[illegible] F. SANCHO, No 220, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

REÇU par le navire Kate Dyer, arrivé du Havre—[illegible] J. M. CURIEN, 38, rue Toulouse.

AVERTISSEMENT.

LE public est prévenu que des amers sans propriété reconnue, ont sont servis dans certains cafés pour l'AMERICAN BITTERS, autrement dit PRICHARD'S BITTERS, cela se pratique par le moyen des bouteilles vides, portant l'étiquette AMERICAN BITTERS, dans lesquelles l'on met soit par ce mélange avec l'American Bitters; de ces mauvais amers se vendent 50 à 75 cents le gallon; quiconque peut s'assurer de ce fait qui connait le goût et l'arôme délicieux du dit American Bitters, et aussi son apparence physique; c'est à tel point reconnaissable qu'il est de l'aversion pour l'amertume le prononcé volontiers. En couleur est d'un beau rouge vermeil; une cuillerée à café dans un grand verre et de l'eau l'emplie même ainsi grandement, il se développe sous les yeux une couleur incarnate magnifique, couleur qui tient le milieu entre la cerise et la rose.

Qu'on choisisse qui sait apprécier l'utile et l'agréable et rendre justice à qui de droit, se donne la peine de s'assurer de près, et il se convaincra lui-même que jamais on pareil produit ne lui a été offert d'aucune partie demandé. 30 juil—1f

Avis important aux voyageurs.
VOIE DIRECTE
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
—A—
New-York, Boston, Louisville et Cincinnati
—PAR—
Le chemin de fer Illinois Central.

Les convois quotidiens partant de CAIRO, le matin et le soir, à l'arrivée des bateaux de la Nouvelle-Orléans et de Memphis, et se rendent directement à toutes les lignes de l'Est et de l'Ouest, de

LA NOUVELLE-ORLEANS A
NEW-YORK
En trois jours et six heures;
A BOSTON
En trois jours et demi;
A PHILADELPHIE
En trois jours,
et toutes les villes de l'EST et de l'OUEST.

Il y a moins de changements que dans aucune autre des lignes.

Il y a des wagons pour passer la nuit.

Checks pour bagage jusqu'à New York et Boston.

Le prix est toujours aussi bas que celui d'une autre ligne quelconque.

Pour des tickets pour tout le trajet et pour des renseignements, s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, rue du Camp, No 116, en face de la Place Lafayette; au bureau du Memphis and Ohio Railroad, au-dessous de l'Hôtel St-Charles, et au bureau du Railroad Line, rue du Camp, No 6.

W. P. JOHNSON, Agent général des passagers, à Chicago. W. R. ARTHUR, Surintendant général, à Chicago. B. F. LONGLY, Agent général au Sud, à la Nouvelle-Orléans.

Bureau de Santé.

Nlle-Orléans, 14 juillet 1860.

Attendu que, par la proclamation du gouverneur de la Louisiane, adressée au Bureau de Santé à la date du 3 juillet 1860, le port de la Havane a été déclaré infecté, et que des précautions sont nécessaires [illegible]

[illegible] C. DELERY, D. M. P., Président. GEO. W. DIEMZYER, M. D.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 24 juillet 1860.

EN vertu de la Résolution de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et gouverner la dite ville" [illegible]

Les propositions devront être cachetées [illegible]

JOHN T. MONROE, maire.
V. DUPLESSIS, contrôleur.
ADAM GIFFEN, trésorier.
L. E. FORSTALL, président du comité de finances du Board des Aldermen.
A. DUPRÉ, président du comité de finances du Board des Aldermen-Assistants.
O. DE BUYS, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

30 juillet 1860.

—AUX CONTRACTEURS—

DES propositions cachetées (conformément aux conditions que fera connaître le soussigné) pour remblayer le "Fer Quest", à l'extrémité de ce chemin au [illegible] jusqu'au 11 du mois prochain, à midi. La compagnie se réserve le droit de rejeter les offres. G. PANDELY, Surintendant.

GRAND CHEMIN DE FER
de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois de passagers partent du dépôt, à l'angle des rues Calliope et Magnolia, tous les jours à 6 1/2 heures du matin et 4 heures du soir [illegible] T. S. WILLIAMS, Surintendant-Général.

PAPIERS PEINTS!
PAPIER PEINTS!!
HENRY HABERT,
100 rue de Chartres, entre St-Louis et Conti.

VIENT de terminer son déballage de PAPIERS PEINTS, le plus riche, le plus désirable et le plus varié de la ville, venant à bord des navires Comet et Lemuel Dyer, du Havre.

HENRY HABERT,

offre à vendre ces PAPIERS PEINTS à des prix bien au-dessous qu'aucun autre établissement de ce genre. [illegible] PAPIER PEINTS. [illegible]

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.
V. DEMORUELLE,
Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS, Aussi BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités. Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 1 juil—3m

Avis.

V. L. CERRESSOLLE fait savoir à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient de transporter son bureau et ses magasins, de l'encoignure Treme et Canal Carondelet, vis à vis du côté opposé à son ancien bureau, où il tiendra toujours en main une grande quantité de matériaux, tels que: briques, sable, ciment, chaux, plâtre, poils, bardeaux, merrains, &c. qu'il vendra au plus bas prix du marché. Les ordres de la campagne seront exécutés avec soin et promptitude. 11 juil—1m

Véritables cigares de la Havane.

600,000 Cigares fins et frais, des célèbres marques Cabanas, Partagas, Figaro, Prince de Galles, Intimidad, Designio, Toro, La Perfeccion, Tip Top, Washington, Sea Norman, Medianos, Nicotiana, Simmons, &c. &c., à vendre par GUMA & MASICH, No 39 (ancien No 23) rue Tchoupitoulas.

Cacao de Guayaquil.

70 SACS, à vendre par BERNARD TURPIN, 54, rue Vieille-Levée.

CHOCOLAT MENIER—Reçu par le navire Comet du Havre, 500 livres de chocolat supérieur, à vendre par DUNTZE & Co, encoignure Royale et Conti.

VIN rouge—150 barriques vin rouge ordinaire, élevé; 25 barriques vin rouge supérieur pour famille; 15 barriques vin rouge, St Emilion, Médoc, Margaux, &c, en magasin et à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31 rue Bienville.

CHANDELLES—[illegible] caisses chandelles de M. Fabol, 5 et 6 la livre, à vendre par B. TURPIN, 54 Vieille-Levée.

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Théodore Capitaine, sont priées de les présenter dans les dix jours qui suivront le présent avis, au soussigné, exécuteur testamentaire. AN. COUTURIE, 21, rue Gravier. Nlle-Orléans, 16 juillet 1860.

Changement de domicile.

LOUIS FALK, tailleur, annonce à sa clientèle et au public qu'il a transporté son magasin du No 156, rue Bourbon, au No 60, même rue, entre Bienville et Conti.

Papier à cigarettes. Cartes à jouer.

EN débarquement du navire espagnol Teresita, venant de Barcelone: [illegible] papier à cigarettes [illegible] cartes à jouer espagnoles. A vendre par JOSÉ BARBA, 224 Vieille Levée.

MAISON A LOUER.

A partir du 1er juillet prochain,

La maison No 3, Jackson Square, batisse Pontalba, rue St-Pierre. S'adresser à ladite maison, ou à M. Henry Peychaud, président de la compagnie d'assurance du Hope, rue du Canal.

MAISON A LOUER.

La maison No 6, Jackson square, batisse Pontalba, rue St-Pierre. S'adresser à M. Henry Peychaud, à la Compagnie d'Assurance du Hope, rue du Canal.

Bureau de prêts et de dépôt de la Louisiane.
No 79, RUE ST CHARLES.

Prêt d'argent
SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, BILLETS ET IMMEUBLES DE TOUTES ESPÈCES. [illegible] HART

Chaudières anglaises pour le sucre
En fer forgé ou fondu,
Des Usines de MM. R. & J. RANKEN, DE LIVERPOOL.

LE soussigné, seul agent à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ces célèbres chaudières, a en main toujours un grand assortiment des deux sortes, en fer forgé et en fer fondu [illegible] R. A. DE LIZARDI & Co.

C. SALT [illegible] S. D. GRATIAA & Co.

Pour Port-au-Prince et St-Marc, Hayti.

Jour de départ, 25 juillet.

La barque LAURA, fine voilière, capitaine F. Pierce, partira comme il est dit ci-dessus. Elle est disposée expressément pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, poteau 23, Deuxième District, ou à GEO. W. MYNSON & CO., No 32, rue du Camp.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1860.

Les Directeurs de cette Banque ont déclaré aujourd'hui un dividende de cinq pour cent, payables aux actionnaires à partir de lundi, 6 août prochain. A. MONTREUIL, Caissier Agissant.

Avis.

Etat de la Louisiane—*Paroisse de St Tammany—Succession de Léandre Ducré, décédé.*

LE soussigné ayant été confirmé et dûment exécuteur testamentaire de Léandre Ducré, dudit Etat et de ladite paroisse, désire un prompt règlement des affaires de ladite succession. Tous ceux qui ont des réclamations à faire valoir contre ladite succession sont priés de les présenter dûment légalisées, et toutes les personnes qui doivent à ladite succession sont priées d'en payer, sous peu, le montant à M. Geo. H. Penn, à son bureau, dans la ville de Covington, Lne. JPH COUSIN, Exécuteur testamentaire. Covington, le 12 juillet 1860.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PROCLAMATION

ATTENDU que le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans a reçu avis par le conseil Américain à la Havane que des cas de fièvre jaune avaient été signalés dans cette ville [illegible]

THOMAS O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. PLINY D. HARDY, Secrétaire d'Etat.

Sellerie de Brashear-City.

CETTE sellerie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités, et en quantité que ce soit. Les commandes devront être adressées à la scierie ou aux consignés, et seront promptement remplies. BLANCHIN & GIRAUD

Demande de Maison.

On demande, pour le 1er septembre, une bonne maison à étage, ayant deux salons, deux chambres à coucher et une cour d'une bonne grandeur. La maison doit être située dans le Deuxième District et pas plus bas que la rue des Remparts. Le loyer ne devra pas excéder $40 par mois. Adressez, par lettre, à L., au bureau de l'*Abeille*. 29 juil—1m

Dépuratif du Dr Vergé.

LES DARTRES de toute espèce, les taches à la peau, boutons, rougeurs, démangeaisons, douleurs dans les membres et toute autre maladie provenant d'un sang vicié, sont radicalement guéries en faisant usage de ce dépuratif. Principal dépôt chez FAURE LACAUSSADE, coin Orléans et Bourbon.

ENTREPOT DE PARAPLUIES ET DE PARASOLS,
Rue Gravier, No 53.

☞ Nous appelons l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur notre stock de parapluies et de parasols de tous genres. Nous les vendrons à des conditions avantageuses et au prix de fabrique. Nous avons constamment en magasin des fournitures pour parapluies et parasols. HENRY H. TABER.

Huile nouvelle de Plagniol,
Récolte de 1860.

1000 paniers huile Plagniol, 12 bouteilles par panier. 400 paniers huile Plagniol, 24 1/2 bouteilles par panier. A vendre par FREDK AVET, Nos 28 et 30, rue Vieille Levée, entre Bienville et Conti.

Importation directe de Paris.

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg.

2000 flacons dragées de santonine, de Colbert et Pelletier.
1000 bouteilles sirop de Briant,
1000 do rob de Boyveau Laffecteur,
500 flacons pilules de Vallet,
500 do phosphate de fer de Leras,
1000 bouteilles élixir anti-glaireux,
2000 bouteilles eau de Vichy naturelle,

Aussi un grand assortiment de chocolat de Vichy, préparé avec les meilleurs produits [illegible], ainsi que des spécialités de Colbert, pommes, brosses, éponges de Mottes, parfumerie et poudre de riz. A vendre en gros et en détail à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste Anne. LOUIS CASTEL, agent.

AU PUBLIC.
AYA PANA BITTER
Manufacturé par J. Chevret.

NOTRE longue expérience et les travaux incessants auxquels nous nous sommes livrés, nous ont persuadés [illegible]

[illegible] Les HÔTELS, RESTAURANTS et CAFÉS qui sont désireux de [illegible]

Dépôt général: J. CAZAUX, importateur, rue Vieille Levée [illegible]

Lignes à pêcher et Hameçons.

NOUS recevons notre assortiment de lignes à pêcher dans tous les genres et les qualités. Hameçons de Limerick et hameçons [illegible]. A vendre en gros par ROUSSET & GENIN, 39, rue du Canal près Chartres.

CHAMPAGNE, BORDEAUX,
Bourgogne et vins du Rhin.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients, et au public en général, que nous avons été nommés seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente des marques suivantes :
EUGENE CLICQUOT REIMS,
SCHRODER & SCHYLER & Co BORDEAUX,
F. HASENKLEBER NUITS (Côte-d'Or),
KIRCHNER & BEAUSBURGER RUDESHEIM, sur le Rhin.
N. R. PEPIN & Co, No 55, rue de la Commune.

Vins! Vins! Vins!

300 barriques vin de Catalogne, Tarragone, épais et Villanueva de choix,
75 pipes vin de Catalogne,
100 barriques vin de Cette,
50 do do de Beziers,
75 1/4 do Malaga.
25 octaves do doux,
25 fûtailles Oporto, et 1/2 Xérès pale,
75 do do do couleur d'or.
Tous ces vins ont été importés directement et sont à vendre par FATJO & BRUNASO, 284 et 286 rue de la Vieille Levée.

LAFFITTE & DEFFARGE,
133..........Rue Royale..........133

SEULS AGENTS de la Compagnie des Grands vins de Bourgogne, dont M. E. PASSIER est le Directeur.

Ont l'honneur d'informer les gourmets qu'ils sont en possession de quelques échantillons de ces vins. Une bouteille de Chambertin mise à l'épreuve du goût au PALAIS EMERITES a été trouvée à la hauteur de sa plus grande réputation.

PAPIER PEINT! PAPIER PEINT.
Hébert & Escousse,
131, rue de Chartres (ancien 149.)

En possession de l'assortiment le plus nombreux, le plus complet et le plus varié de PAPIERS DE TENTURE qui soit sur la place. Nous offrons aux consommateurs, propriétaires, entrepreneurs, chefs d'établissements publics, tels que cafés, restaurants, salles de billards etc, ornés modernes à des prix aussi réduits qu'il est possible de se soutenir. 11 juillet

ENTREPOT DE TAPIS.
Rue de Chartres, No. 19.

LES soussignés viennent de recevoir une facture de nattes à bon marché. Egalement—300 pièces de nattes, largeur, couleur et qualité assorties. Toiles cirées de toutes largeurs, de tous genres et de toutes qualités. Tapis de toutes sortes—Médaillon, velours, Wilton, Bruxelles, 3 plis, etc., etc. Aussi, couvertures de tables et de pianos, descente de table, etc., etc. Tous ces articles sont offerts à une déduction. A. BROUSSEAU & Co.

ALFÉNIDE! ALFÉNIDE!

LE soussigné ayant reçu un assortiment d'Alfénide de MM. Chas Christofle & Cie, de Paris, engage les personnes qui ont besoin de cet article, de venir le visiter. A. PAYA, No 50, rue de Chartres.

AVIS.

LE soussigné ayant racheté le magasin et les créances de MM. G. Cappon & Co, par acte au rapport de M. Bouny, notaire, en date du 7 mai, prie sa clientèle de continuer à vouloir faire payer leur compte. A. PAYA, No 50, rue de Chartres.

EN débarquement des navires Tolla Wyllie et Mary Sea de Bordeaux—20 barriques vin rouge pour familles; 30000 capsules pour bouteilles, à vendre par E. DECHAMPS, 38, rue St-Louis.

CIGARES. CIGARES.

LES acheteurs trouveront toujours en magasin un assortiment des marques bien connues, telles que:
Ingenuidad, Partagas,
Meridiana, Flor de Sancho,
Bedowa, Dos Hermanos,
Flor de Pajades, Mazo Habana,
Cabarga, Know Something
Washington, etc.,
aux prix les plus modérés. F. PRATS, Commercial Place.

Asperges de 1er choix.

REÇU par le steamship Cahawba—3 douzaines grandes boîtes asperges, 1er choix; 10 do demi-boîtes. A vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29 rue Royale.

Champagne Deibach et De Sorgbes.

ATTENDU incessamment par la barque Benefactress de New-York—30 caisses champagne D. & D. S., grandes bouteilles; 10 caisses champagne do demi-bouteilles. A vendre par FAURES & NORMAN, No 29 rue Royale.

Distillerie et fabrique de chocolat.
25 et 27....Rue Quartier....25 et 27

LIQUEURS, sirops assortis et chocolat, le tout fabriqué avec le plus grand soin et vendus aux prix les plus réduits. Dépôts de liqueurs, brandy, vins, sirops, etc., de notre maison, rue Bienville, No 98, près de St Louis. Sirops sucrés, garantis de conserve à $2.10 la douzaine ou à $2 en caisse, par L. C. CRESSON.

LAINE DU MEXIQUE.

13,000 livres en magasin et à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 21 et 23 rue Gravier.

ABSINTHE SUISSE, C. F. BERGER—300 caisses en débarquement du navire India. C. CAVAROC & Co, 146, rue Royale.

R[illegible] de Marseille [illegible] FRED. AVET, 28 et 30 Vieille Levée.

Sources de Bladen et de Calhoun.

Départ de Mobile tous les mardis et samedis, à 4 heures P. M.

Pour les sources de Bladen et de Calhoun

Les bateaux neufs RESCUE, capitaine H. E. Johnston, DEMOPOLIS, capitaine S. W. Abele, font des voyages réguliers [illegible] Le RESCUE, tous les mardis, et le DEMOPOLIS, tous les samedis, à 4 heures. Pour plus de détails, s'adresser à JOHN E. HYDE & Co, Au-dessous de l'Hôtel St-Charles.

☞ On peut recevoir des chambres d'avance en s'adressant aux agents.

BITTERS des ARABES

CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, et qui est reconnu d'une si grande qualité [illegible] Dépôt général: F. SANCHO, 220, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. Dépôt général: W. RAYMOND, 71 rue du Camp; M. A. CALONONE, encoignure Royale et Dumaine, et J. LLAMBIAS [illegible]

PRINCIPAL ENTREPOT
de Balances de
Fairbanks,
et dépôts des
COFFRES-FORTS DE LILLIE,
à l'épreuve du feu et des voleurs.

FAIRBANKS & Co,
No 60, rue du Camp

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements !
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!
DAVIS BROTHERS, Agents, No 48, rue du Camp

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant &c. &c.

PIANOS! PIANOS!
AGENT
De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle
SEUL AGENT DES
Instruments de Sax,
Fournisseur des musiques de l'Empereur.
HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES [illegible]

DRY GOODS,
PRIX D'ENCAN.
R. CLAGUE,
Rue Ste-Anne, 103, entre Bourbon et Dauphine.

Jaconas à 12 1/2 cts.
Organdis satinés, riches, à 15
[illegible] Cols Collet à 30.
Robes barèges à volants, 22 yards, $6.
Assortiment bon tout à 9 cts.
Assortiment de toiles, serviettes.
Mousselines, articles pour rideaux, &c. &c.

15,000 YARDES
BATISTE IMPRIMÉE
à 25 cts. la yarde,
Chez De MONTROND & GALLOT
COIN CANAL & DAUPHINE.

3000 MOUCHOIRS BATISTE à ourlets, baguettes et vignettes pour dames et messieurs à 50 p 0/0 au dessous du cours.

500 Mantelets soie noire à $4.

A vendre à des prix très modérés, les nouveautés suivantes [illegible] GRAND CHOIX d'ombrelles, marquises et éventails [illegible]

Liquidation.
GRANDS SACRIFICES!
PROFITEZ DE L'OCCASION!
Les soussignés devant quitter leur magasin,
MAISON ROUGE,
ENTRE LES DEUX MARCHÉS
au mois de septembre prochain, préviennent leurs amis et le public en général qu'ils offrent à partir de ce jour, leur grand assortiment de MARCHANDISES SÈCHES, au-dessous du prix coûtant. Profitez de l'occasion!

TURCOTTE & BLANCARD, Maison Rouge, entre les deux marchés.

Pensionnat et Externat,
Dirigé par Mlle BARTHE,
No 135, rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse, Nlle-Orléans.

MLLE BARTHE annonce au public avoir ouvert l'établissement de Mme Mallet No 3, Pierre, elle l'a transféré au local ci-dessus. Les élèves qui lui seront confiées recevront une éducation solide et religieuse. On y enseignera la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Histoire, l'Arithmétique, la Géographie, la Musique vocale et instrumentale, la Broderie et les travaux d'aiguille. Pour plus amples renseignements, s'adresser au Pensionnat.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860.

A DATER d'aujourd'hui, la société existant sous la raison de BLACHE & LEAUMONT est dissoute d'un commun accord et par l'émission. MM. G. Leaumont & J. E. Blache, sont chargés de la liquidation.

F. Fils, JOSEPHINE BLACHE, J. E. BLACHE, G. LEAUMONT, J. E. BLACHE.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1860.

LES soussignés ont, à dater de ce jour, formé une société pour les affaires d'ENCAN et de COMMISSION, sous la raison sociale de G. LEAUMONT, BLACHE & Co, et prennent la suite des affaires de l'ancienne maison Blache & Leaumont.

G. LEAUMONT, J. E. BLACHE.

M. JULES LEAUMONT a un intérêt dans leurs affaires.

Dissolution de Société.

LA société existant entre M. R. S. MULLEN et J. J. JOHNS, sous la raison de Mullen & Johns, est dissoute, à partir de ce jour, par consentement mutuel.

M. R. S. MULLEN ayant vendu son intérêt à MM. J. J. JOHNS & DESSOMMES frères, les affaires de la maison seront continuées sous la raison de Johns & Dessommes, qui restent chargés de la liquidation de l'ancienne société.

R. S. MULLEN, J. J. JOHNS.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1860.

Formation de Société.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de JOHNS & DESSOMMES frères, pour la vente de marchandises sèches, dans le magasin ci-devant sous le nom de Mullen & Johns, situé au coin des rues Canal et Chartres.

J. J. JOHNS, H. DESSOMMES, E. A. DESSOMMES.

AVIS.

LA société existant ci-devant entre les soussignés, sous la raison A. CARRIERE & CO., est dissoute par expiration du temps pour lequel elle avait été contractée.

A. CARRIERE, E. BORDELOIS, EMILE CARRIERE.

Nlle-Orléans, 30 juin 1860.

LES soussignés continueront les mêmes affaires, sous la même raison sociale de A. CARRIERE & CO.

A. CARRIERE, EMILE CARRIERE.

Nlle-Orléans, 30 juin 1860.

LE soussigné continuera en son nom et pour son compte, les affaires de COMMISSION et d'ACCEPTATION. Son bureau est momentanément No 35, rue Gravier. Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860. E. BORDELOIS.

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison Romagosa et Magi, est dissoute d'un commun accord depuis le 1er du courant. F. Romagosa continuera les mêmes genres d'affaires, en son et pour son propre compte, et liquidera les affaires de la maison. [illegible]

F. ROMAGOSA, JAYME MAGI.

Nlle-Orléans, 5 juillet 1860.

LES soussignés avons, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont formé une société pour l'exercice de leur profession, sous la raison TAPPAN & AVEGNO. Ils prendront la suite des affaires qui leur seront confiées.

S. S. TAPPAN, A. P. AVEGNO.

Le Dr G. W. LAWRENCE
MÉDECIN RÉSIDENT
DES SOURCES CHAUDES
DE L'ARKANSAS.

LE Dr LAWRENCE s'empresse de répondre à toutes les demandes qui lui sont faites [illegible] les eaux de l'Arkansas. Pour tous renseignements, s'adresser au [illegible]

COUVERTURES
Pour Nègres.
H. de GOER & RIFFLARD
341, Broadway, New-York.

ONT l'honneur de prévenir leurs anciens clients de la Louisiane, qu'ils ont en magasin un grand stock de belles couvertures de nègres, de 3 1/2 à 6 livres, blanches et grises [illegible]

Changement de Domicile.

LE magasin de A. PAYA est transféré du No 50, rue de Chartres, dans son ancien magasin, No 30, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Guttemberg du Havre—[illegible] paniers champagne Perrier & fils. A vendre par CHAUDET & DESSEINT, Encoignure de la Bourse, 147 & 149, rue Royale.